Arrêté Ministériel n° 2012-709 du 6 décembre 2012 autorisant des virements de crédits.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la Constitution et notamment son article 72 ;

Vu la loi n° 841 du 1er mars 1968 relative aux lois de Budget ;

Vu la loi n° 1.388 en date du 19 décembre 2011 portant fixation du budget général primitif de l'exercice 2012 ;

Vu la loi n° 1.395 du 29 octobre 2012 portant fixation du budget général rectificatif de l'exercice 2012 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 5 décembre 2012 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont annulés sur le Budget de l'exercice 2012 les crédits suivants :

ARTICLES	LIBELLE	MONTANTS
Section 2 : Assemblées et Corps Contitués		
CH 06 - COMMISSION CONTRÔLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES		
206211	TRAITEMENTS NON TITULAIRES	-1 000
Total		-1 000
Section 3 : Moyens des services		
A - Ministère d'Etat		
CH 07 - D.R.H.F.F.P		
307211	TRAITEMENTS NON TITULAIRES	-5 000
Total		-5 000
C - Département de l'Intérieur		
CH 20 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT		
320211	TRAITEMENTS NON TITULAIRES	-5 000
CH 21 - FORCE PUBLIQUE CARABINIERS		
321111	TRAITEMENTS TITULAIRES	-210 000
CH 23 - THEATRE DES VARIETES		
323211	TRAITEMENTS NON TITULAIRES	-8 000
CH 24 - DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES		
324211	TRAITEMENTS NON TITULAIRES	-10 000
CH 26 - CULTES		
326111	CULTES TRAITEMENTS	-16 000
3263481	MAITRISE - FONCTIONNEMENT	-4 000
CH 28 - EDUCATION NATIONAL - LYCEE		
328111	TRAITEMENTS TITULAIRES	-120 000
CH 29 - EDUCATION NATIONALE - COLLEGE CHARLES III		
329222	HEURES SUPPLEMENTAIRES N/TIT	-12 000
CH 30 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE SAINT CHARLES		
330111	TRAITEMENTS TITULAIRES	-20 000

CH 33 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DES REVOIRES	
330111 TRAITEMENTS TITULAIRES	-6 000
CH 34 - EDUCATION NATIONALE - LYCEE TECHNIQUE	
334122 HEURES SUPPLEMENTAIRES TIT	-5 000
CH 36 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DU PARC	
336111 TRAITEMENTS TITULAIRES	-15 000
CH 48 - FORCE PUBLIQUE POMPIERS	
348111 TRAITEMENTS TITULAIRES	-75 000
348121 INDEMNITES DIVERSES	-37 000
CH 49 - AUDITORIUM RAINIER III	
349211 TRAITEMENTS NON TITULAIRES	-15 000
Total	-558 000
D - Département des Finances et de l'Economie	
CH 50 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT	
350111 TRAITEMENTS TITULAIRES	-15 000
CH 53 - SERVICES FISCAUX	
353111 TRAITEMENTS TITULAIRES	-6 000
CH 64 - S.I.C.C.F.I.N.	
364111 TRAITEMENTS TITULAIRES	-4 000
Total	-25 000
F - Département de l'Equipement et de l'Environnement	
CH 76 - TRAVAUX PUBLICS	
376211 TRAITEMENTS NON TITULAIRES	-5 000
Total	-5 000
TOTAL GENERAL	-594 000

Art. 2.

Sont ouverts, sur le Budget de l'exercice 2012, les crédits suivants :

ARTICLES LIBELLE	MONTANTS
Section 2 : Assemblées et Corps Contitués	
CH 04 - COMMISSION SUPERIEURE DES COMPTES	
204111 TRAITEMENTS TITULAIRES	1 000
Total	1 000
Section 3 : Moyens des services	
A - Ministère d'Etat	
CH 10 - PUBLICATIONS OFFICIELLES	
310211TRAITEMENTS NON TITULAIRES	5 000
Total	5 000
C - Département de l'Intérieur	
CH 22 - SURETE PUBLIQUE DIRECTION	
322211 TRAITEMENTS NON TITULAIRES	493 000
CH 31 - EDUCATION NATIONALE ECOLE DE FONTVIEILLE	
331111 TRAITEMENTS TITULAIRES	20 000
CH 32 - EDUCATION NATIONALE ECOLE DE LA CONDAMINE	
332111 TRAITEMENTS TITULAIRES	26 000
CH 43 - EDUCATION NATIONALE CENTRE DE FORM. PEDAGOGIQUE	
343211 TRAITEMENTS NON TITULAIRES	1 000
CH 46 - EDUCATION NATIONALE - STADE LOUIS II	
346211 TRAITEMENTS NON TITULAIRES	18 000
Total	558 000
D - Département des Finances et de l'Economie	
CH 51 - BUDGET ET TRESOR DIRECTION	
351111 TRAITEMENTS NON TITULAIRES	15 000
CH 54 - ADMINISTRATION DES DOMAINES	
354111 TRAITEMENTS TITULAIRES	6 000
CH 65 - MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES	
365111 TRAITEMENTS TITULAIRES	4 000
Total	25 000
F - Département de l'Equipement et de l'Environnement	
CH 84 - POSTES ET TELEGRAPHES	
384111 TRAITEMENTS TITULAIRES	5 000
Total	5 000
TOTAL GENERAL	594 000

Art. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le six décembre deux mille douze.

Le Ministre d'Etat,

M. Roger.